GRAND CONSEIL **PL 13909**
de la République et canton de Genève

Signataires : Sylvain Thévoz, Léna Strasser, Caroline Marti, Jean-Charles Rielle, Caroline Renold, Grégoire Carasso, Nicole Valiquer Grecuccio, Leonard Ferati, Julien Nicolet-dit-Félix, Skender Salihi, Dilara Bayrak, Antoine Mayerat, Sophie Bobillier, Angèle-Marie Habiyakare, Philippe de Rougemont, Arber Jahija, Yves de Matteis, Louise Trottet, Clarisse Di Rosa, Ayari Félix Beltrametti, Thomas Wenger, Laura Mach, Esther Um, Pierre Eckert, Emilie Fernandez

Date de dépôt : 2 novembre 2026

Projet de loi

pour une contribution humanitaire d'urgence en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 54 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 ;

vu les articles 1 et 146 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,

décrète ce qui suit :

Art. 1 But

La présente loi vise à assurer une contribution humanitaire d'urgence afin de soutenir les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin d'assurer la poursuite de son action humanitaire en faveur de la population palestinienne dans le Territoire palestinien occupé, tout particulièrement à Gaza, selon le mandat de l'ONU.

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 11.26

Art. 2 Financement

Une subvention pour un montant total de 5 millions de francs est accordée par l'Etat à l'UNRWA.

Art. 3 Durée

Le financement visé par l'article 2 de la présente loi prend fin au 31 décembre 2027.

Art. 4 Contrôle et rapport

[1] Un contrôle de l'accomplissement des tâches par l'entité bénéficiaire de cette subvention est effectué par le département concerné.

[2] Le Conseil d'Etat présente un rapport écrit en ce sens au Grand Conseil, au plus tard six mois après l'expiration du crédit.

Art. 5 Clause abrogatoire

La loi est abrogée après adoption par le Grand Conseil du rapport écrit, au sens de l'article 4, alinéa 2, de la présente loi.

Art. 6 Clause d'urgence

L'urgence est déclarée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Créé en 1949 afin de venir au secours des réfugiés qui ont fui ou ont été expulsés lors de la création de l'Etat d'Israël et à la suite des conflits ultérieurs, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a un mandat fondé sur les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU dans les domaines de l'aide humanitaire et de la coopération au développement : il apporte secours et protection aux réfugiés palestiniens dans l'attente d'une solution juste et durable à leur situation. L'office intervient dans la bande de Gaza, en Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est), en Jordanie, au Liban et en Syrie.

Depuis sa création en 1949, l'UNRWA est un acteur onusien stratégique au Proche-Orient. Son activité est actuellement irremplaçable, tout particulièrement à Gaza. Son programme bénéficiait d'une importante contribution de la Suisse (20 millions de francs en 2022). Ces fonds servent à financer directement les activités d'enseignement, de santé et d'assistance destinées aux réfugiés palestiniens[1]. En 2024, la Suisse a réduit sa contribution de 20 à 10 millions de francs. Alors que la Suisse, au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale, par ses prises de position et ses votes, réaffirme régulièrement le rôle essentiel et non substituable actuellement de l'UNRWA, tout particulièrement à Gaza, la majorité du Conseil national souhaite mettre un terme immédiat à tout financement fédéral à l'UNRWA. A Genève, le Grand Conseil a voté la loi 13595[2] en avril 2025 accordant 5 millions de francs par l'Etat à l'UNRWA, au PAM, à MSF-CH, au CICR en faveur des populations affectées par le conflit dans la bande de Gaza.

Le budget de l'UNRWA dépend à plus de 90% de contributions volontaires de donateurs. La gestion de l'UNRWA est soumise à un suivi et à un contrôle strict par les Etats donateurs dans le cadre de la Commission consultative de l'UNRWA[3]. L'UNRWA assume des fonctions quasi étatiques dans l'attente d'une solution de paix durable en assurant notamment les services d'éducation et de santé, sous l'étroite surveillance des donateurs. L'UNRWA joue donc un rôle clé, en offrant des services de qualité, même

1 www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/63246.pdf

2 L 13595 – Loi pour une contribution humanitaire d'urgence en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) : https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L13595.pdf

3 www.unrwa.org/who-we-are/advisory-commission/members-advisory-commission

lors de l'aggravation des conflits, ce qui contribue à la stabilité régionale, comme le soulignent les Etats, les organisations internationales et les ONG qui la considèrent comme indispensable faute d'une solution politique. L'UNRWA apporte son aide à plus de 5 millions de Palestiniennes et Palestiniens. L'aide humanitaire apportée par l'agence onusienne est évaluée comme irremplaçable, dans le contexte actuel.

Quant aux accusations d'infiltration de l'UNRWA par le Hamas, la conclusion[4] d'un rapport indépendant[5], établi sous la présidence de l'ancienne ministre des Affaires étrangères française Catherine Colonna, qui est toujours d'actualité, est qu'Israël n'en a pas apporté la preuve. Le rapport souligne aussi que l'UNRWA possède une approche concernant la neutralité plus développée que d'autres entités similaires de l'ONU ou d'ONG. Israël, afin de délégitimer le droit au retour des Palestiniennes et Palestiniens et de saper la création d'un Etat palestinien, poursuit son offensive contre l'UNRWA[6]. Ainsi la Knesset a approuvé des lois[7] visant à empêcher son travail et lui ordonnant de quitter ses bureaux à Jérusalem-Est occupée, ce qui est contraire au droit international et humanitaire, selon un rapport[8] établi par les services du DFAE. Sur la base d'accusations israéliennes non étayées, la Suisse a suspendu, puis réduit[9] le financement de l'UNRWA, malgré les nombreux rapports, lettres[10] et appels émis par des organisations internationales, des ONG réputées, ainsi que par d'anciens diplomates et des personnalités suisses, qui soulignent que l'UNRWA est irremplaçable[11] à Gaza comme dans le reste des Territoires palestiniens occupés et auprès des Palestiniens en Jordanie, en Syrie ou au Liban.

4 www.letemps.ch/monde/moyenorient/le-rapport-colonna-prone-des-ameliorations-legeres-pour-une-plus-grande-neutralite-de-l-unrwa?srsltid=AfmBOooANAGNQP8Gyac5OJoKDoz8EX6kLiWc2jsJ5uthZ3GxayTw3avT

5 www.un.org/sites/un2.un.org/files/2024/04/unrwa_independent_review_on_neutrality.pdf

6 www.unrwa.org/fr/newsroom/official-statements/unrwa-la-violente-campagne-men%C3%A9e-par-isra%C3%ABl-%C3%A0-l%E2%80%99encontre-de-l%E2%80%99agence

7 www.tdg.ch/israel-bannit-l-unrwa-principal-acteur-humanitaire-a-gaza-385316734477

8 www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/dfae/aktuell/dossiers/ch-position-nahostkonflikt/knesset-bericht.html

9 https://lecourrier.ch/2024/05/09/unrwa-compromis-honteux/

10 https:\oesh.ch\wp-content\uploads\2024\10\2024-10-15_Lettre-UNRWA.pdf

11 https://lecourrier.ch/2024/11/25/lunrwa-reste-irremplacable/

Une contribution suisse en baisse

La Suisse a en effet contribué à hauteur de 10 millions de francs en 2026. Cette contribution représente la moitié de ce qu'était la contribution suisse à l'UNRWA jusqu'en 2023. Elle était même bien supérieure certaines années, car la Suisse finançait aussi des projets et des appels d'urgence (cf. dessous).

Year	PB	Projects	Syria Appeal	EA oPt	COVID 19	Total in USD
2019	21,617,251	1,479,638	1,001,001	1,992,081		26,089,972
2020	23,411,850	250,810			5,867,153	29,529,812 (+13.2%)
2021	24,964,609	5,052,111		1,632,209		31,648,929 (+7.2%)
2022	24,417,882	110,110	1,006,036			25,534,028 (-19.3%)
2023	24,547,459		1,108,647			25,656,106 (+0.5%)

Par ailleurs, après la publication du Rapport Colonna, à part les USA, l'ensemble des Etats ayant suspendu l'aide financière ont repris, pour certains, et même augmenté leur contribution à l'UNRWA.

Soutenons l'UNRWA, défendons le multilatéralisme

En novembre 2023[12], sur proposition du Conseil d'Etat, les membres du Grand Conseil à l'unanimité moins une abstention ont accepté de débloquer une aide urgente de 5 millions pour venir en aide aux populations civiles de la bande de Gaza. Ce montant a été réparti entre plusieurs organisations humanitaires reconnues, à savoir le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Médecins Sans Frontières Suisse (MSF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Centre pour le dialogue humanitaire (HD), actif dans les domaines de la médiation et du dialogue, a reçu également une contribution afin de contribuer au processus de paix. Le financement était limité à 2024.

Comme le rappelait le Conseil d'Etat dans son exposé des motifs : « Genève ne peut rester insensible aux conséquences de ce conflit d'une violence inouïe, dont les échos nous bouleversent et ravivent des fractures anciennes et complexes. En ces temps difficiles, il est important de rappeler les principes constitutifs de notre identité et d'agir en conséquence. Notre canton est fier de sa longue tradition de solidarité. Depuis 160 ans, il a commencé à héberger de grandes institutions humanitaires et de droits de

[12] L 13388 – Loi pour une contribution d'urgence en faveur des populations civiles touchées par le conflit dans la région du Proche-Orient et pour la promotion de la paix : https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L13388.pdf

l'homme, devenant une capitale mondiale du secteur. Alors que nous soutenons de manière régulière de nombreuses organisations actives dans ces domaines, il est important que Genève puisse réagir à l'urgence humanitaire en leur accordant une aide financière afin de répondre aux besoins des populations civiles touchées par le conflit ».

Le Grand Conseil a voté également la loi 13595[13] en avril 2025 accordant 5 millions de francs par l'Etat à l'UNRWA, au PAM, à MSF-CH, au CICR en faveur des populations affectées par le conflit dans la bande de Gaza. Ce projet de loi s'inscrit dans une continuité de l'aide que Genève apporte à des populations civiles gravement éprouvées.

Un « cessez-le-feu » est en cours à Gaza depuis le 10 octobre 2025. Il a certes réduit le nombre de morts, mais les personnes qui succombent aux frappes meurtrières sont toujours plus nombreuses : 1431 morts pour 5026 blessés, selon un rapport de l'OCHA du 2 octobre 2026[14]. Le rôle de l'UNRWA est plus important que jamais pour permettre aux habitantes et habitants de disposer de l'alimentation nécessaire, des soins et pour les enfants d'être à nouveau scolarisés, fut-ce dans des bâtiments fortement dégradés par les bombardements. L'UNRWA est aussi indispensable, car il soutient toute l'action humanitaire mise en œuvre par les agences onusiennes et ONG qui opèrent à Gaza. Tous les acteurs humanitaires et de développement sur le terrain l'ont affirmé, l'UNRWA reste indispensable pour eux et ceux qu'ils assistent[15]. L'UNRWA permet également de saisir ce qui se déroule sur place, par la production de nombreux rapports, sachant que l'entrée à Gaza est toujours interdite aux journalistes, et la parole des journalistes gazaouis remise en cause par des appareils de propagande[16].

L'UNRWA est aussi crucial dans l'optique d'une solution politique. Il doit remettre ses services de nature étatiques, en particulier la santé et l'éducation, à une entité palestinienne. Il faut donc préserver l'UNRWA afin et jusqu'à ce qu'une transition puisse s'effectuer[17]. La situation des réfugiées

13 L 13595 – Loi pour une contribution humanitaire d'urgence en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) : https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L13595.pdf

14 https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-situation-report-2-october-2026

15 https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-standing-committee/statement-principals-inter-agency-standing-committee-stop-assault-palestinians-gaza-and-those-trying

16 https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-situation-report-236-humanitarian-crisis-gaza-strip-and-occupied-west-bank

17 www.nrc.no/news/2024/january/unrwa-funding-cuts-threaten-palestinian-lives-in-gaza-and-region-say-ngos

palestiniennes et réfugiés palestiniens est extrêmement critique en Syrie, au Liban, en Jordanie[18], sans parler de la Cisjordanie occupée[19].

Gaza : une urgence absolue

Dans sa note d'information d'octobre 2026, l'UNRWA réaffirme la nécessité d'une réponse humanitaire indispensable. Le point de situation de l'UNRWA d'octobre 2026 rappelle que « *Les équipes médicales de l'UNRWA dans la bande de Gaza continuent d'assurer des services de soins de santé primaires malgré les coupures d'électricité récurrentes et les restrictions persistantes à l'importation de fournitures essentielles et d'équipements techniques* ». La situation humanitaire à Gaza demeure critique, marquée par la poursuite des frappes aériennes, des déplacements répétés de population et de fortes restrictions à l'assistance humanitaire. L'accès à 65% du territoire de Gaza reste restreint, entraînant une surpopulation dans les zones restantes et limitant considérablement les opérations humanitaires. Selon le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 1,4 million de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë et près de 74 200 enfants de moins de 5 ans nécessitent un traitement contre la malnutrition aiguë. La détresse psychologique reste préoccupante ; près de neuf enfants sur dix consultés à Gaza déclarent avoir besoin d'un soutien psychosocial, témoignant des conséquences persistantes du conflit sur leur santé mentale, selon l'UNICEF. Selon un rapport récemment publié dans *The Lancet*, la destruction de 89% des infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à Gaza, où seulement 17% des capacités d'approvisionnement en eau restent opérationnelles, a favorisé la propagation des maladies infectieuses. Plus d'un million de personnes disposent de moins de six litres d'eau potable par jour, 500 000 personnes n'ont pas suffisamment d'eau pour assurer leur hygiène et 44% de la population souffre de diarrhée aqueuse aiguë, tandis que la malnutrition menace plus de 100 000 enfants et 37 000 femmes enceintes, aggravant leur vulnérabilité aux infections.

18 https://www.unrwa.org/resources/reports/syria-lebanon-and-jordan-humanitarian-appeal-2026-progress-report

19 https://www.unrwa.org/where-we-work/west-bank

L'hiver approche, la vulnérabilité augmente

A l'approche de l'hiver, plus de 13% de la population de Gaza vit dans des sites de déplacement exposés aux inondations ou dans des bâtiments dangereux, aggravant encore la vulnérabilité des populations concernées.

Pour plus de détails, le lecteur est invité à voir le rapport sur la situation humanitaire d'OCHA du 2 octobre 2026[20].

Trois ans de conflit ont laissé les 2,1 millions d'habitants de Gaza confrontés à des déplacements massifs, à l'insécurité alimentaire et à l'effondrement des services essentiels. A l'approche de l'hiver, les besoins restent critiques.

1,98 million de personnes ont besoin d'aide à l'hébergement (94% de la population).

90% de la population subit des interruptions fréquentes d'accès à une eau salubre.

Plus de 97% des écoles étaient endommagées ou détruites fin 2025.

235 000 personnes vivent dans des sites exposés aux inondations.

Environ 10 500 membres du personnel palestinien continuent de fournir des services vitaux en santé, éducation, protection, etc., et d'assurer la mise en œuvre des opérations humanitaires (soutien psychosocial, gestion des abris, aide alimentaire, etc.), et ce malgré des restrictions majeures. L'appel d'urgence 2026 de l'UNRWA, qui ne couvre que les activités humanitaires, prévoit 1,18 milliard de dollars pour Gaza[21].

L'UNRWA a permis plus de 19,8 millions de visites médicales depuis octobre 2023, 140 122 consultations du 21 septembre au 4 octobre 2026, déployant sept centres de santé, quatre centres temporaires et 24 points médicaux opérationnels. Les priorités sont d'assurer des soins primaires à 1,6 million de personnes : santé maternelle et infantile, vaccination, dépistage de la malnutrition, traitement des maladies chroniques et réadaptation.

Concernant *l'eau, l'assainissement et l'hygiène*, cela concerne environ 1,7 million de bénéficiaires en 2026, 66,9 millions de litres d'eau distribués et 3800 tonnes de déchets collectées entre le 16 et le 30 septembre. Les priorités de l'UNRWA sont de fournir de l'eau à 1,4 million de personnes et des services d'assainissement à 1,7 million, réhabiliter les réseaux et améliorer le drainage et la prévention des inondations.

20 https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-situation-report-2-october-2026

21 https://www.unrwa.org/resources/emergency-appeals/unrwa-occupied-palestinian-territory-flash-appeal-2026

Soutien psychosocial et apprentissage : Environ 730 000 personnes déplacées, dont plus de 520 000 enfants, ont bénéficié d'activités de soutien psychosocial et d'apprentissage depuis octobre 2023. Les priorités sont de fournir un soutien en santé mentale et psychosocial à 350 000 personnes, dont 200 000 enfants, par les services de santé, les conseillers scolaires et les travailleurs sociaux de l'UNRWA.

Aide alimentaire : Plus de 2 millions de personnes assistées durant le cessez-le-feu de janvier à mars 2025. Depuis mars 2025, l'UNRWA est empêché d'acheminer directement des fournitures humanitaires dans Gaza ; ses stocks alimentaires sont épuisés. Les priorités sont de reprendre l'aide alimentaire pour jusqu'à 1,1 million de personnes et de fournir une assistance monétaire d'urgence à 55 000 ménages vulnérables, sous réserve de l'accès humanitaire. Selon les possibilités opérationnelles et les conditions du marché, l'aide sera fournie sous forme de distributions alimentaires en nature ou d'une assistance monétaire.

Enseignement en présentiel : 106 344 enfants accueillis dans 84 espaces d'apprentissage temporaires (750 salles de classe) fin septembre-début octobre 2026, 274 152 élèves inscrits à l'enseignement à distance. L'UNRWA demeure le principal prestataire de services d'éducation en situation d'urgence dans la bande de Gaza, avec plus de 7000 enseignants de l'Agence mobilisés pour soutenir les activités éducatives correspondantes. Les priorités sont de maintenir et d'élargir l'enseignement en présentiel, de poursuivre la formation à distance et de réhabiliter les espaces éducatifs, avec l'appui de plus de 7000 enseignants et agents éducatifs.

Protection : Services fournis à 6372 survivants de violences basées sur le genre et à 7908 enfants, dont 4005 non accompagnés, depuis octobre 2023. Les priorités sont d'aider plus de 100 000 personnes vulnérables, de renforcer la gestion des cas et les orientations spécialisées, de sensibiliser plus de 200 000 personnes aux risques des engins explosifs.

Conclusions

Pour celles et ceux qui douteraient encore du prix incroyablement élevé et du massacre délibéré, méthodique et calculé de civils qui a eu lieu et continue de se poursuivre à Gaza, il est incontournable de visionner le film NAZA de Yuval Abraham et Rachel Szor[22] qui fonctionne comme pièce à conviction et démontre l'incontournable nécessité de l'aide internationale et de la défense du droit international humanitaire. Notre concitoyen Philippe Lazzarini,

22 https://www.theguardian.com/film/naza

ancien commissaire général de l'UNRWA (2020-2026), apporte également dans son livre (*Témoin de Gaza : ce qui ne s'efface pas*, Ed. Favre)[23], un témoignage fondamental concernant les activités de l'UNRWA et la désinformation que l'agence de l'ONU a dû essuyer et essuie encore.

Les réfugiées et réfugiés de Palestine dépendent largement de l'UNRWA pour l'accès aux soins, à l'eau, à l'éducation, à la protection et à l'assistance d'urgence. Les capacités de l'UNRWA ne peuvent actuellement être remplacées à une échelle comparable. Un financement durable, un accès humanitaire sans entrave, la protection du personnel et des installations de l'UNRWA sont indispensables pour préserver les services vitaux et éviter une nouvelle dégradation de la situation durant l'hiver.

Genève peut, par cette nouvelle contribution extraordinaire, faire sa part et donner également un signal politique en faveur d'un soutien concret au droit international humanitaire.

[23] https://www.editionsfavre.com/livres/temoin-de-gaza/